



MUTUALISATION

rapport annuel

Année 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mars 2025

LE CADRE JURIDIQUE



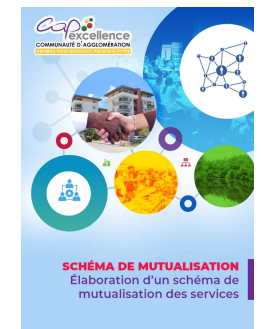
Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales : Les EPCI ont l'obligation d'élaborer un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Loi NOTRé du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que des services communs peuvent être créés en dehors des missions confiées aux centres de gestion

Loi du 27 décembre 2019 engagement et proximité indique que le rapport sur la mutualisation, incluant le schéma de mutualisation, passe d'obligatoire à facultatif

Article L. 5211-39-1 du CGCT Lors du ROB ou du vote du budget, une communication relative à la mutualisation doit être faite par l'exécutif de l'EPCI.

Délibération n°2022-03-01/275 adoptant le rapport pour la mise en place du schéma de mutualisation



LES OBJECTIFS

Le conseil communautaire du 15 mars 2022 a adopté le schéma de mutualisation de CAP Excellence, élaboré avec les villes membres, Les objectifs sont les suivants :

- ✓ Réduire les dépenses de fonctionnement
- ✓ Simplifier pour améliorer la satisfaction de la population
- ✓ Partager les processus de travail commun aux agents

LES ACTIONS



LES ACTIONS PRIORITAIRES

ACTIONS	THÉMATIQUE	ENTITÉS CONCERNÉES	PILOTAGE
Action 1	Identifier et mettre en place un référent communautaire pour le SIG	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 6	Rédiger un cahier des charges pour l'acquisition d'un outil commun de sécurisation des systèmes d'informations	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Baie-Mahault
Action 7	Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Club RH : CAP Excellence Club Finances : Les Abymes Club Marchés Publics : Baie-Mahault Club Système d'informations : Abymes Club Juridique : Pointe-à-Pitre Club Technique : Baie-Mahault Club transition écologique : Pointe-à-Pitre
Action 11	Définir et mettre en œuvre un plan de formation partagé	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 12	Identifier et mettre en place des actions communes en matière de santé au travail	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	Ville des Abymes
Action 18	Recruter des postes partagés de DPO et Déontologue	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Action 22 Proposition d'une action complémentaire	Ingénierie financement européen des projets de l'agglomération	CAP Excellence Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	CAP Excellence

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 1 : simplifier pour améliorer la satisfaction de la population

Action N°1 : Identifier et mettre en place un référent communautaire pour le SIG

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Mieux connaître les données produites et récoltées
- Elaborer un catalogue de données mutualisées
- Faciliter le partage d'informations
- Améliorer la capacité de décision par une meilleure connaissance des données
- Assurer la proximité avec les services opérationnels relais
- Acculturer les relais au rôle de référent SIG

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Présenter les différents SIG et leurs usages (villes et agglomération)
- Etablir un diagnostic des usages et besoins en SIG au sein des villes
- Définir le rôle et les responsabilités du référent SIG communautaire
- Présenter ce rôle de référent
- Identifier des référents « adjoints » dans chaque entité
- Définir un plan de communication autour du SIG et des référents identifiés

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Coordination et communication
- Formation des référents identifiés

Articulation avec d'autres actions :

- Action N° 3 Fonder un observatoire communautaire / territorial
- Action N°7 Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation
- Action N°18 Recruter des postes partagés aux 4 entités DPO et déontologie RGPD

Qui ?

Elu en charge : **M. Jacques BANGOU**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : **Louis MUSQUET**

Contributeurs à l'action : Anaïs TAUPE + Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus :

- Plus d'efficacité pour les services SIG et les services utilisateurs du SIG
- Moins de perte de temps à collecter les données
- Harmoniser l'information géographique sur le territoire communautaire

Indicateurs et objectifs :

- Nombre de données SIG récoltées
- Evolution des thématiques présentes au sein du catalogue mutualisé
- Evolution de la production et de la numérisation de données SIG
- Nombre de cartographies produites et livrées
- Fréquentation des plateformes SIG

Quand ?

Dès le 2^{ème} semestre 2022

1 an

Renouvelable

Quick-win

Objectif 1 : simplifier pour améliorer la satisfaction de la population

Action N°1 : Identifier et mettre en place un référent communautaire pour le SIG

Quelles actions ?

Le SIGiste de CAP Excellence a répondu à des demandes ponctuelles des villes membres.

- Participation au village de la mobilité des villes de Pointe-à-Pitre et des Abymes
- Séminaire associant les villes membres, organisé à la salle Félix Proto, le 16 octobre 2024
- Rencontres avec la ville de Baie-Mahault pour le choix d'un scénario de mutualisation

Observations ?

- Nécessité de formaliser par une convention ou lettre de mission, les interventions du SIGiste de CAP Excellence
- Désignation de référents au sein des villes membres



Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Poursuivre la dynamique d'échanges réguliers entre les équipes motivées.
- Création des club RH, finances, marchés publics, systèmes d'information, juridique (incluant assurances, acheteurs), technique, évaluation des politiques publiques.

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Recenser les clubs métiers déjà constitués
- Communiquer sur les clubs métiers
- Animer les clubs métiers (planning, modalités de travail, résultats attendus...)

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Communication
- Subsidiarité
- Soutien des directeurs généraux adjoints ou des directeurs des équipes concernées
- Charte de fonctionnement des clubs

Articulation avec d'autres actions :

- Toutes les actions de mutualisation : cette action est centrale et un prérequis

Qui ?

Elu en charge : **Mme Marie-Gilberte COMPPER**

Entité porteuse et responsable de l'action:

- **Jovenka MICHEL** DRH CAP Excellence,
- **David CAMBOULIN** DAF CAP Excellence,
- **Rony CAFAIT** DCP ville de Baie-Mahaut
- **Manuel JINSI** DSI ville des Abymes,
- **Liliane MONDUC** responsable juridique ville de Pointe-à-Pitre
- **Didier BERARD-CATELO** Directeur du pôle aménagement durable, développement et résilience du territoire ville de Baie-Mahaut

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus :

- Meilleure collaboration et coopération entre les équipes
- Déploiement efficient du schéma de mutualisation

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Qualité et fréquences des rencontres et échanges
- Indicateur 2 : Avancée des travaux sur des sujets communs

Quand ?

2022 à 2026

Minimum 2 rencontres par an

Quick-win

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

Quelles actions ?

CLUB RH

Les DRH du SYVADE et du SMT ont été associées

Thèmes abordés : lignes directrices de gestion, harmonisation des délibérations, plan de formation, etc.

CLUB TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Le club est piloté par la ville de Pointe-à-Pitre

Observations ?

Difficultés à mobiliser les référents mais également les membres des clubs

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°11 : Définir et mettre en œuvre un plan de formation partagé

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Partager une culture et des compétences communes (au sens de compétences de travail)
- Mutualiser les formations socle

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- 1^{er} temps : Quelques axes communs et quelques actions en commun aussi à court terme
- 2^{ème} temps : En visant à plus long terme, un plan de formation unique commun

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Soutien du top management
- Communication auprès des services, directions et entités

Articulation avec d'autres actions :

- Action N°8 : Mettre en place une communauté d'échanges réguliers entre managers
- Action N°9 : Mettre en place une cellule de conseil en management
- Action N°13 : Créer un service commun englobant la GPEEC et la communication interne

Qui ?

Elu en charge : **Marie-Camille MOUNIEN**

Entité porteuse : CAP Excellence

Responsable de l'action : **Jovenka MICHEL**

Contributeurs à l'action : Jovenka MICHEL + Az-Eddine DIANI + Marlyse MORVAN + Florence NAVARIN + Chantal FAUTRA + DRH SYVADE + DRH SMT

Combien ?

Gains attendus :

- Meilleure collaboration et coopération entre les équipes
- Meilleure efficacité des services et des actions de mutualisation

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1...

Quand ?

1^{er} semestre 2022

Evaluation V.A. / Facilité :

Actions majeures

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°11 : Définir et mettre en œuvre un plan de formation partagé

Quelles actions ?

- Cette action a été traitée par le CLUB RH
- Le périmètre du plan de formation arrêté : **sécurité au travail (pour commencer et élargissement prévu au fil du temps)**
- Le recensement des besoins de formation des 4 entités est au stade de finalisation

Observations ?

Afin de passer à la phase opérationnelle, les participants au dernier club RH du 21 novembre font face à certaines questions qui méritent d'être tranchées :

- Doit-on adopter un règlement de formation commun pour ce plan de formation partiel ou peut-on considérer que pour l'instant ce volet sera traité selon le règlement de formation en vigueur au sein de chaque entité ?
- En cas de formation hors marché (par lettre de consultation) : les DGS valident-ils un paiement par chaque entité de son quota d'agents participants à la formation ?
- En cas de marché public passé par l'EPCI : les DGS valident-il un paiement par l'agglomération et un remboursement via l'émission d'un titre de recettes ?

A ce stade, l'engagement des DGS est attendu pour permettre de concrétiser ce projet de mutualisation.

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°12 : Mettre en commun des moyens en matière de santé au travail

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Améliorer la qualité de vie au travail de l'ensemble des collaborateurs de 4 entités
- Apporter une réponse globale
- Avoir un accompagnement harmonisé pour les collaborateurs

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- 1^{er} temps : Mettre à disposition de l'ensemble des collaborateurs la médecine du travail et un psychologue
- 2^{ème} temps : Définir et mettre en œuvre une approche prévention et actions d'amélioration QVT

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Implication des services RH dans la démarche
- Communication auprès des services, directions et entités

Articulation avec d'autres actions :

- Action N°13 : Créer un service commun englobant la GPEEC et la communication interne

Qui ?

Elu en charge : **Mme Marie-Gilberte COMPPER**

Entité porteuse et responsable de l'action :

Rita SEYTOR-FIGARO - ville des Abymes

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus :

- Meilleure qualité de vie au travail pour les collaborateurs
- Amélioration des indicateurs RH pour les 4 entités
- **Indicateurs et objectifs :**
- Indicateur 1 : Qualité et fréquences des rencontres et échanges
- Indicateur 2 : Avancée des travaux sur des sujets communs

Quand ?

Dès le 2^{ème} semestre 2023

Quick-win

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°12 : Mettre en commun des moyens en matière de santé au travail

Quelles actions ?

Semaine mutualisée de la Qualité de vie et des conditions de vie au travail (QVCT)

- Mobilisation des 3 villes membres et de CAP Excellence pour proposer un programme commun d'actions, d'échanges et d'animation.
- La manifestation a été organisée au port de plaisance de la ville de Baie-Mahault, le 19 juin 2024

Observations ?

- La communication doit être anticipée
- Harmonisation des entités quant aux modalités de participation des agents



Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 3 : Réduire les dépenses de fonctionnement

Action N°18 : Recruter des postes partagés de DPO (Data Protection Officer – Délégué à la protection des données) et Déontologue

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Protéger les données en lien avec le RGPD
- Garantir la conformité pour les 4 entités
- Informer et former les 4 entités et leurs collaborateurs en matière de protection de données
- Répondre à l'obligation légale relative à la désignation d'un référent déontologue
- Informer les 4 entités et leurs collaborateurs en matière de déontologie

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Elaboration des 2 fiches de poste avec les 4 entités
- Intégration des 2 agents au sein des 4 entités pour accompagner la transversalité
- OU consultation auprès de prestataires

Pré-requis et facteurs clés de succès :

- Communication et coordination avec l'ensemble des services
- Solutions techniques pour protéger les données

Articulation avec d'autres actions :

- Action N°7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants
- Action N°16 : Partager 2 agents entre les DSI de Cap Excellence et de Pointe-à-Pitre (1 DSI et 1 technicien en SI)

Qui ?

Elus en charge : **Sylvie CHAMMOUGON-ANNO** OU **Marie-Camille MOUNIEN**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : **Jovenka MICHEL** ou **Estelle LEJUEZ**

En fonction du choix qui sera réalisé : externalisation ou non

Contributeurs à l'action : David GOUNOUMAN + Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus :

- Respect de la réglementation

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Nombre d'interventions
- Indicateur 2 : Appréciation du rôle du déontologue dans la résolution de problématiques

Quand ?

2022 - 2026

Quick-win

Objectif 3 : Réduire les dépenses de fonctionnement

Action N°18 : Recruter des postes partagés de DPO (Data Protection Officer – *Délégué à la protection des données*) et Déontologue

Quelles actions ?

Mme Nelly VARDARASSIN a été désignée par le Président de CAP Excellence en tant que référent Délégué à la protection des données (DPO) depuis décembre 2023,

L'année 2024 a permis au DPO de se former et de prendre pleinement possession de son poste

Observations ?

Demande de mutualisation de la ville de Pointe-à-Pitre

Objectif 1 : Simplifier

Objectif 2 : Partager

Objectif 3 : Réduire

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°22 : Ingénierie financement des projets de l'agglomération et des villes membres

Quoi ?

Précisions sur le contenu de l'action :

- Renforcer les équipes en place
- Former les équipes en place
- Faciliter le lien avec les services instructeurs

Comment ?

Modalités de mise en œuvre :

- Élaborer 3 conventions, une avec chaque ville membre

Prérequis et facteurs clés de succès :

- Transversalité
- Établir une liste des projets en cours
- Établir une liste des projets pour le prochain PO

Articulation avec d'autres actions :

- N° 7 : Instaurer des échanges réguliers et suivis des équipes motivées sur des sujets de mutualisation prégnants

Qui ?

Elu en charge : **Mme Murielle JABÈS**

Entité porteuse : **CAP Excellence**

Responsable de l'action : Carole TAOUM

Contributeurs à l'action : Ilda BLOU

Combien ?

Gains attendus : Accroître le taux de subventionnement des dossiers des villes membres et de l'agglomération

Indicateurs et objectifs :

- Indicateur 1 : Volume de dossiers traités
- Indicateur 2 : Évolution du taux de subventionnement

Quand ?

2^{ème} semestre 2022

Renouvelable

Quick-win

Objectif 2 : Partager les processus de travail communs aux agents

Action N°22 : Ingénierie financement des projets de l'agglomération et des villes membres

Quelles actions ?

- Comité des financeurs de l'État
- AMI FEDER

Observations ?

- Une convention entre CAP Excellence et ses villes membres devra acter les pistes de mutualisation
- Nommer des référents communaux sur la thématique